

Extrait du registre des délibérations Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » Conseil municipal du 16 décembre 2013 Séance du 26 novembre 2013

23 Association culturelle – subvention sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. GRIMBERT	Pouvoir à	M. BERNARD-LUNEAU
Mme PORAS	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme BOUKHELIF	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme PAMART	Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme LEFEVRE	Pouvoir à :	M. BELMHAND
AND THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE		

Etaient absents:

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. ABBA SIDICK

M. NACHITE

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

82	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
(**	Nombre de conseillers en exercice	39
2	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	34

Rapport de présentation :

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose:

L'association CLAP réalise un DVD dans le cadre d'une soirée musicale organisée pour le 30^{ème} anniversaire de l'association Intergénérations.

Il vous est proposé de verser une subvention de 500 €.

Vous êtes appelés à voter.

2 O DEC. 203





maintenant!

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 26 novembre 2013, Considérant le projet présenté par l'association CLAP, Entendu le rapport de présentation.

Vote ordinaire :

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité:

Article 1er: d'approuver l'attribution de la subvention de 500 euros à l'Association CLAP.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, compte 6574/33/CA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

1 9 DEC. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTORE

et publication ou notification le ... 201.42 / 2013

CREIL le ... 7201.421.2013

I F RANIDE

Maire de Créil Conseiller dérêta de



Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services Philippe Raiuy





